

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,**

Visa CF N°008
du 10/01/2023
Thombiang

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

1. Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants :
Colonel Major Kassoum COULIBALY
2. Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale :
Monsieur Bassolma BAZIE
3. Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité :
Colonel Boukaré ZOUNGRANA
4. Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabés de l'Extérieur :
Madame Olivia Ragnaghnewendé ROUAMBA
5. Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective :
Monsieur Aboubakar NACANABO

6. Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux :
Madame Bibata NEBIE/OUEDRAOGO
7. Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques :
Monsieur Denis OUEDRAOGO
8. Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques :
Madame Aminata ZERBO/SABANE
9. Ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille :
Madame Nandy SOME/DIALLO
10. Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique :
Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU
11. Ministre du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises :
Monsieur Serge Gnaniodem PODA
12. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement :
Monsieur Adama Luc SORGHO
13. Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières :
Monsieur Simon-Pierre BOUSSIM
14. Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales :
Monsieur Joseph André OUEDRAOGO
15. Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :
Monsieur Adjima THIOMBIANO
16. Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement :
Colonel des Eaux et Forêts Augustin KABORE
17. Ministre de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat :
Monsieur Mikailou SIDIBE
18. Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi :
Monsieur Boubakar SAVADOGO

19. Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme :
Monsieur Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO
20. Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière :
Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA
21. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Chargé de la Sécurité :
Commissaire de Police MAHAMADOU SANA
22. Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabés de l'Extérieur, chargé de la Coopération Régionale :
Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE
23. Ministre Délégué auprès du Ministre De l'Economie, des Finances et de la Prospective, Chargé du Budget :
Madame Fatoumata BAKO/TRAORE
24. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales :
Monsieur Amadou DICKO

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 janvier 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre



Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA